

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
**67170**



### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2013**

**Membres présents:** Mr REPP Guy – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin – Mme DAVID-ROESCH Christine – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte.

**Membres absents excusés :** Mr BOCCAGE Jean-René donne procuration à Mr KAPPS Christophe.  
Mme OTT-LELLIG Véronique donne procuration à Mr SCHISSELE Stéphane.  
Mr GILLIG André.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2013.**
- 2) **Choix du nom de la rue du nouveau lotissement.**
- 3) **Création du poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.**
- 4) **Avancement de grade – ratios promus / promouvables.**
- 5) **Nomination du coordonnateur communal du recensement.**
- 6) **Rachat de la cuisine de Monsieur et Madame DEBENS.**
- 7) **Divers**

#### **I) Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2013.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2013.

Aucune autre observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour dont 2 procurations d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2013.**

#### **II) Choix du nom de la rue du nouveau lotissement.**

Monsieur KAPPS Christophe informe que Monsieur BOCCAGE Jean-René, « absent excusé », propose de l'appeler rue « Jules HOFFMANN » contemporain, homme célèbre et Prix Nobel de médecine (physiologie).

Monsieur KAPPS propose la rue ou allée « des Deux Massifs » puisqu'à cet endroit précis on peut apercevoir les Vosges, ainsi que la Forêt Noire.

D'autres propositions sont faites par les conseillers tels que rue « du Houblon », rue « du Renard »...

Monsieur Le Maire propose de ne pas délibérer dans cette séance et demande aux conseillers de réfléchir quant au nom de la rue du futur lotissement « les Oies » ainsi que du lotissement de Monsieur RITLENG. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **III) Création du poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Lauriane MOSBACH a réussi l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe. Madame Lauriane MOSBACH est inscrite sur la liste d'admission arrêtée par le jury réuni en date du 07 mai 2013.

A ce titre, la nomination au grade d'adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe n'est pas de droit. Elle est soumise à la décision de l'autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire ainsi qu'à la Commission Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Monsieur le Maire propose aux conseillers :

- de créer le poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- de nommer Madame Lauriane MOSBACH à ce grade,
- de transmettre cette proposition à la Commission Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour avis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,**

- de créer le poste d'adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01 juillet 2013.
- de nommer Madame Lauriane MOSBACH à ce grade,
- de transmettre cette proposition à la Commission Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour avis.

### **IV) Avancement de grade – ratios promus / promouvables.**

**Le Maire expose :**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale, que :

*« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. »*

La commune de Donnenheim, doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

**Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.**

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

- 1) Retenir un ratio à 100% et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grade d'avancement	Ratios %	Observations
TOUS LES GRADES	100%	
Exceptés ceux des cadres d'emplois des Agents de police municipale		

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 juin 2013,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

**après en avoir délibéré,  
décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,**

- d'adopter à compter du 20 juin 2013 le ratio d'avancement de grade proposés ci-dessus.

**V) Nomination du coordonnateur communal du recensement.**

Le Maire de la Commune de DONNENHEIM fait savoir aux conseillers qu'à partir du 16 janvier 2014 et ce pour une période de 1 mois, aura lieu le recensement de la population dans notre commune. A cet effet, le Conseil Municipal est chargé de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur pour effectuer ce travail.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,**

- de nommer MOSBACH Lauriane – Adjoint Administratif à la mairie de Donnenheim en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population de la Commune de DONNENHEIM,
- de nommer BOCCAGE Jean-René – Adjoint au Maire de la Commune de Donnenheim en tant que coordonnateur communal suppléant pour le recensement de la population de la Commune de DONNENHEIM,
- d’engager Monsieur BOUSQUET Christian en tant qu’agent recenseur,
- de charger Monsieur le Maire de prendre les arrêtés qui incombent à ces nominations,
- de fixer ultérieurement la rémunération de l’agent recenseur,
- de ne pas rémunérer le coordonnateur communal.

#### **VI) Rachat de la cuisine de Monsieur et Madame DEBENS.**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le courrier de Monsieur et Madame DEBENS dans lequel ils informent la Commune de leur décision de quitter l’appartement situé au-dessus de l’école et ce à compter du 16 juillet 2013.

Ils proposent à Monsieur le Maire un éventuel rachat par la commune de la cuisine qu’ils avaient fait mettre en place lors de l’emménagement.

Le prix de la cuisine sans électroménager mais avec évier et mitigeur de marque FRANKE a été fixé à 1000 euros par les époux DEBENS.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
décide par 10 voix Pour dont 2 procurations,**

- de racheter la cuisine à Monsieur et Madame DEBENS pour un montant de 1000 euros.
- d’imputer cet achat à l’investissement sous le compte 2184.

#### **VII) Divers.**

##### **1) Modification de la grange de la famille GEBER.**

Monsieur le Maire a contacté Madame FRITSCH Andrée du SIVU de BRUMATH suite aux problèmes de réseaux d’eau et assainissement de Madame GEBER Marie qui avaient été détectés lors du dépôt de permis. Les réseaux devant être individuels, Madame GEBER Marie devra convenir d’une servitude de passage.

##### **2) Travaux divers.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux prévus rue des Cyprés et rue du Coteau seront réalisés par l’entreprise SOTRAVEST.

##### **3) Permis RPI SUD.**

Le permis de la nouvelle école RPI SUD a été déposé en mairie en date du 17 juin 2013 et sera instruit par la DDT de HAGUENAU.

##### **4) Piste cyclable entre Donnenheim et Bilwisheim.**

Un Devis a été demandé par Monsieur le Maire afin d’estimer le coût final pour l’établissement de la voie verte entre l’école et DONNENHEIM. L’autre partie entre l’école et BILWISHEIM sera prise en charge par la Commune de BILWISHEIM.

## 5) Ordures ménagères.

Monsieur le Maire évoque le nouveau système de ramassage des ordures qui sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013. La phase test est d'une année et s'échelonne du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Cette facturation à blanc tiendra compte du nombre de présentations du bac d'ordures ménagères dans l'année. Le Conseil de Communauté a fixé 16 levées forfaitaires sur l'année et fixé à 2,50 Euros la levée supplémentaire pour un bac de 140 litres. La grille tarifaire 2014 – 2015 sera fixée définitivement après la phase test. Des informations complémentaires se trouvent dans l'édition du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 du carrefour des réussites (journal d'information de la Communauté de Communes de la Région de Brumath).

## 6) Réunion bibliothèque.

La prochaine réunion de la Communauté de Communes fixera les tarifs de la médiathèque courant du mois de juillet. Monsieur le Maire rappelle que l'inscription à la bibliothèque de Donnenheim est gratuite.

Aucun autre point « divers » n'étant abordé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Monsieur REPP Guy</b>	
<b>Monsieur BOCCAGE Jean-René</b>	Procuration à Mr KAPPS Christophe
<b>Monsieur GRASS Marc</b>	
<b>Monsieur KAPPS Christophe</b>	
<b>Monsieur SCHISSELE Stéphane</b>	
<b>Madame HASE-TARIANT Brigitte</b>	
<b>Madame DAVID-ROESCH Christine</b>	
<b>Monsieur RITLENG Daniel</b>	
<b>Monsieur RIVAUD Benjamin</b>	
<b>Madame OTT-LELLIG Véronique</b>	Procuration à Mr SCHISSELE Stéphane
<b>Monsieur GILLIG André</b>	Absent excusé